

Rapport annuel 2022

TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA RIVIÈRE-AUX-OUTARDES



SERVICE D'URBANISME

17 janvier 2023
Créé par : Annick Jean

Permis émis

En 2022, le service d'urbanisme a émis **223** permis, totalisant des revenus de **9 896\$**. La valeur des travaux a pratiquement doublé, soit **4 325 850\$** par rapport à **2 210 648\$** en 2021, pour 1 permis de moins que l'année dernière. Le coût élevé des matériaux explique entre autres cette tendance mais n'a pas dissuadé les gens à réaliser des travaux. Le nombre de permis émis pour l'implantation temporaire de véhicule récréatif sur le TNO n'a pratiquement pas changé, soit **22** par rapport à **20** en 2021.

Permis annulé

Un (**1**) permis d'implantation temporaire de véhicule récréatif a été annulé pour ne pas avoir payé son permis au 30 novembre 2022.

Permis refusé ou suspendus

Cinq (**5**) permis ont été refusés ou suspendus, la plupart pour le non-respect de la réglementation et les autres pour ne pas avoir les installations sanitaires adéquates.

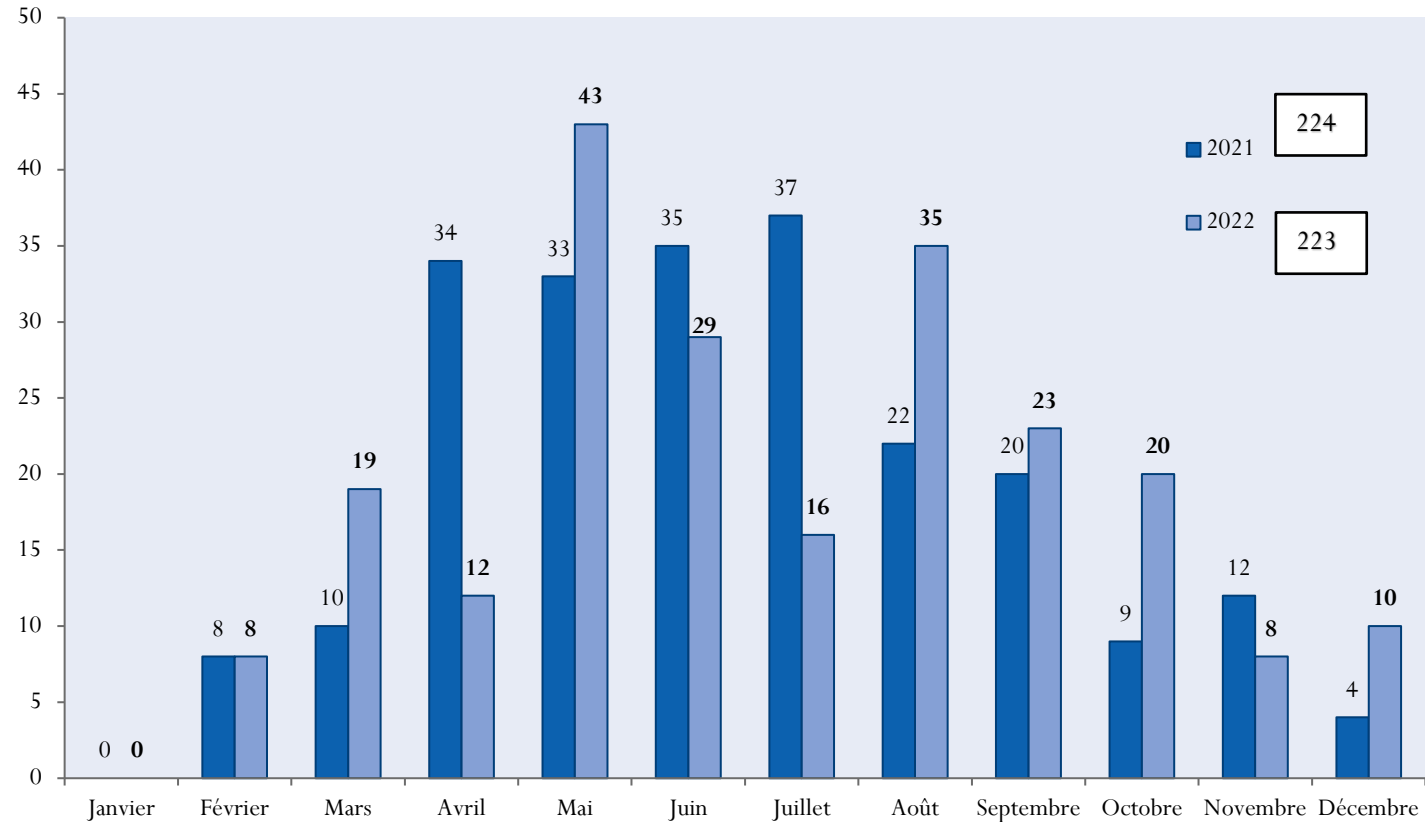
Déclarations de travaux

Le registre public du MELCCFP concernant les déclarations de travaux n'existent plus depuis l'entrée en vigueur du régime transitoire en mars 2022.

Inspections

Le département d'urbanisme a effectué deux (**2**) sorties terrain permettant la mise à jour de treize (**13**) dossiers. Ces dossiers sont actuellement en analyse ainsi que soixante-quinze (**75**) baux inspectés par les techniciens de la gestion foncière.

Nombre de permis émis



Certificats de non-contravention

La MRC a émis six (6) certificats de non-contravention totalisant des revenus de 600 \$, soit :

- Un certificat à la Pourvoirie du lac Dionne pour l'aménagement d'un sentier de véhicules hors routes;
- Un certificat à Produit Forestier Résolu pour la stabilisation de la paroi aux kilomètres 92 sur le chemin de la Scierie des Outardes;
- Un certificat à Corporation Loisirs Manicouagan pour l'agrandissement du terrain situé au lac Larouche;
- Deux certificats à la Station Uapishka soit, un pour l'obtention d'un terrain de 100 m² pour l'installation d'une station météorologique et le deuxième pour l'aménagement d'une aire de repos;
- Un certificat à la SOPFIM pour la protection des forêts contre la tordeuse d'épinette.

Plaintes

La MRC a reçu cinq (5) plaintes soit :

- Deux (2) plaintes qui n'étaient pas dans le TNO;
- Une (1) plainte concernant la présence d'une structure dangereuse dans la rive du Lac Donlon ;
- Une (1) plainte à propos d'un amoncellement de bois qui bloque un chemin public;
- Une (1) plainte qui concerne un véhicule récréatif modifié en résidence isolée habitable à l'année alors que le zonage ne le permet pas.

Catégorie de permis émis

Nature des permis	Nombre émis		Valeur des travaux		Montant des permis	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
RÉSIDENTIEL	3	0	12 000 \$	0 \$	95 \$	0 \$
COMMERCIAL	6	1	199 500 \$	140 000 \$	210 \$	35 \$
INDUSTRIEL	9	8	2 802 000 \$	815 000 \$	770 \$	520 \$
MINIER	0	1	0 \$	70 000 \$	0 \$	100 \$
VILLÉGIATURE	182	193	1 160 050 \$	1 093 648 \$	6 390 \$	6 900 \$
DIVERS	22	20	0 \$	0 \$	1 650 \$	1 000 \$
NON DÉFINI	0	0	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
INSTITUTIONNEL	1	1	152 300 \$	92 000 \$	781 \$	35 \$
GRAND TOTAL	223	224	4 325 850 \$	2 210 648 \$	9 896 \$	8 590 \$

Avis d'infraction

Vingt et un (21) avis d'infraction ont été envoyés soit :

- Quatre (4) avis pour des installations sanitaires non conformes;
- Quatre (4) avis pour des travaux sans permis;
- Dix (10) avis pour l'absence d'installation sanitaire;
- Un (1) avis pour bâtiment endommagé et dangereux;
- Un (1) avis pour l'implantation de deux campements forestiers temporaires sans autorisation;
- Un (1) avis pour matériaux prohibés.

Constats d'infraction

Cette année trois (3) constats d'infraction ont été émis. Parmi ceux-ci, deux (2) portaient sur le non-respect du permis d'installation sanitaire et un (1) pour des travaux sans autorisation dans la bande riveraine.

Cour municipale

En janvier, notre présence à la cour fut requise dans un dossier de la gestion foncière. L'avis de non-conformité émis par l'urbanisme empêchant la conversion d'un bail localisé en zone de conservation était mis en cause.

Rapport sommaire année 2022

MRC DE MANICOUAGAN

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
AGRANDISSEMENT	24	80 050,00 \$	840,00 \$
CERTIFICAT D'AUTORISATION	1	50 000,00 \$	35,00 \$
CERTIFICAT D'AUTORISATION - QUAI	4	6 500,00 \$	140,00 \$
CHANGEMENT D'USAGE	1	0,00 \$	35,00 \$
CONSTRUCTION BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE	41	312 100,00 \$	1 435,00 \$
CONSTRUCTION BÂTIMENT PRINCIPAL RÉCRÉATIF	21	534 000,00 \$	1 050,00 \$
CONSTRUCTION DE BÂTIMENT COMMERCIAL	1	152 300,00 \$	781,50 \$
DÉBOISEMENT RÉSIDENTIEL	4	1 150,00 \$	140,00 \$
DÉMOLITION	21	108 800,00 \$	735,00 \$
DÉPLACEMENT BÂTIMENT PRINCIPAL	1	0,00 \$	35,00 \$
GALERIE	5	18 500,00 \$	175,00 \$
IMPLANTATION DE BÂTIMENT TEMPORAIRE	7	2 310 000,00 \$	700,00 \$
IMPLANTATION TEMPORAIRE - VÉHICULE RÉCRÉATIF	22	0,00 \$	1 650,00 \$
INSTALLATION SANITAIRE	30	38 450,00 \$	900,00 \$
PRÉLÈVEMENT DES EAUX	1	500,00 \$	20,00 \$
RENOUVELLEMENT	14	98 400,00 \$	350,00 \$
RÉNOVATION-RÉPARATION	25	615 100,00 \$	875,00 \$
SOU S-TOTAL	223	4 325 850,00 \$	9 896,50 \$
TOTAL	223	4 325 850,00 \$	9 896,50 \$

Formations

En avril, participation de l'inspectrice, au congrès des officiers municipaux de la COMBEQ.

En mai, participation à une formation Web donnée par la FQM portant sur les règles et modifications du règlement sur la sécurité des piscines entré en vigueur en juillet 2021.

En juin, nous assistons à deux rencontres Web avec PG Solutions, suite de l'acquisition du module « Qualité des services » et faisant partie d'une formation de base d'une vingtaine d'heures réparties en quatre rencontres. Nous assistons aussi à une formation Web de la FQM, portant sur le Régime transitoire en application depuis le premier mars 2022.

En août, nous assistons à la troisième rencontre Web avec PG Solutions toujours en lien avec le nouveau module acquis.

En décembre, participation au Webinaire offert gratuitement en tant que membre de la COMBEQ et portant sur l'application, par les municipalités, de la Loi sur les ingénieurs.

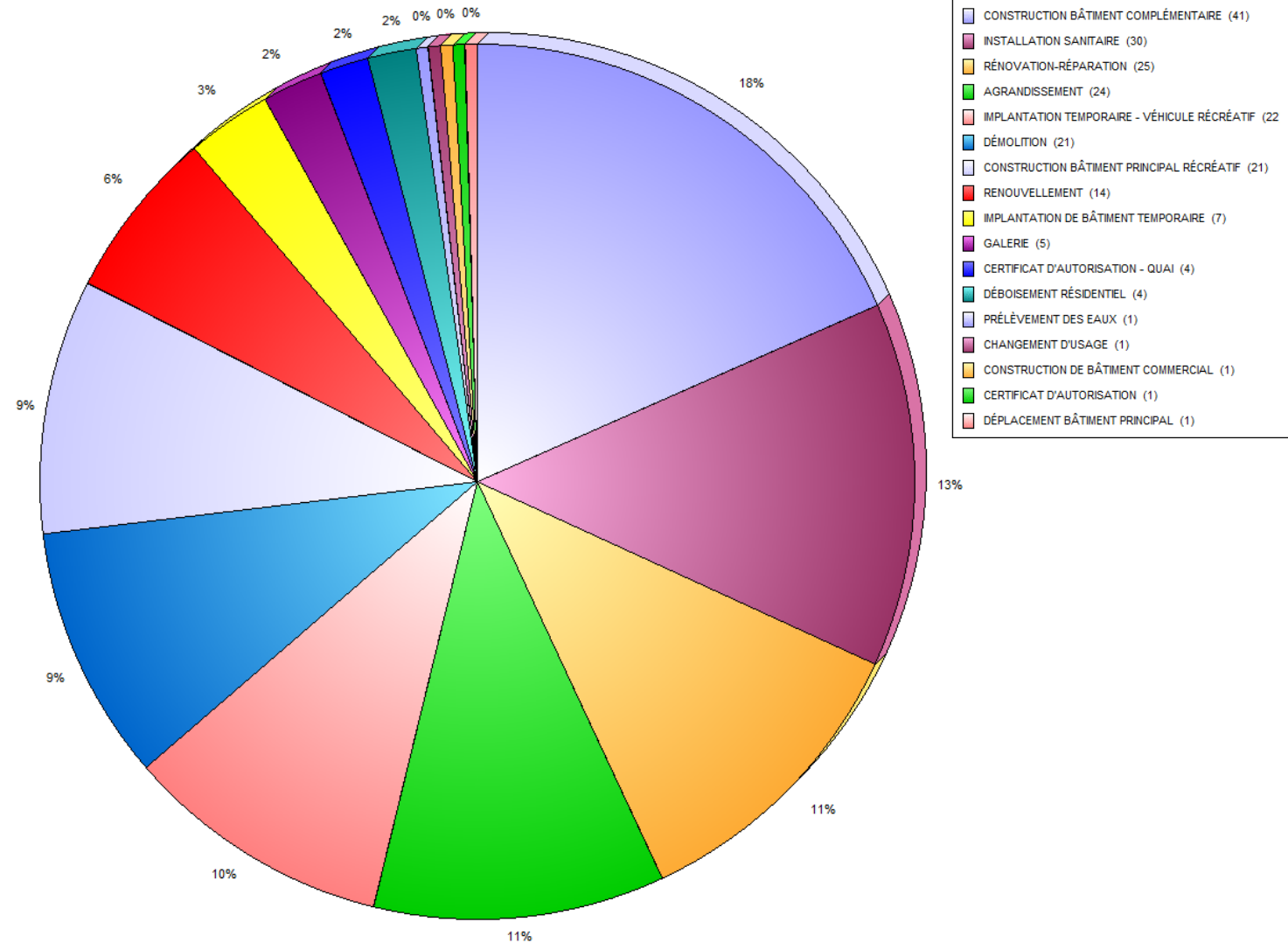
Modification règlementaire

En mai, dépôt du projet de règlement de zonage 2022-05 modifiant le 2008-03 et adopté le 19 octobre 2022.

Dérogation mineure

En mars, visioconférence des membres du CCU pour analyser deux dérogations mineures déposées en 2021. Celles-ci ont été acceptées en avril 2022 par résolution du conseil des maires.

DISTRIBUTION DES TYPES DE PERMIS EN POURCENTAGE



Gestion des cours d'eaux

En février, nous avons été interpellé par la municipalité de Pointe-aux-Outardes concernant des écluses dans un cours d'eau situé sur le BEX de Premier Tech Horticulture.

En novembre, suite à une plainte nous avons été informés de la présence de matières nuisibles dans un cours d'eau de la municipalité de Chute-aux-Outardes et nous avons discuté avec l'inspectrice qui suivra ce dossier de près.

Rencontres

En mai, l'organisme Environnement Côte-Nord venait nous présenter une campagne de sensibilisation sur les dépotoirs clandestins et les outils disponibles sur le Web.

En septembre, nous rencontrons trois étudiantes en géographie de l'UQAR, dans le cadre de leur stage en gestion de l'environnement. Le sujet principalement discuté concernait le fonctionnement de la MRC dans le cas de dépotoirs clandestins.

En novembre, rencontre avec l'équipe de Géocentralis pour la présentation de nouvelles fonctions et des possibilités de leur logiciel que nous utilisons pour consulter les données foncières.

Campement forestier



Kilomètres 124, route 389